



Lutter contre la fraude fiscale : un enjeu majeur d'une actualité brûlante

Le Syndicat national unifié des impôts sort ce jour son *Rapport sur l'état de la lutte contre la fraude fiscale*. Ce rapport livre des données chiffrées sur la fraude et le contrôle fiscal, discute un certain nombre d'évolutions et propose des pistes pour améliorer la lutte contre la fraude.

Le contrôle fiscal est la contrepartie du système déclaratif. Mais les évolutions récentes du contrôle ont de quoi laisser rêveur : de plus en plus, le contrôle est en effet pensé comme une prestation de service et non plus comme une mission de service public.

Un rapide constat sur la fraude peut être dressé ainsi :

- la fraude fiscale est importante, elle est de plus en plus complexe, multiforme (fiscale et sociale) et internationale,
- entre un droit fiscal qui évolue à petit pas (notamment au plan européen) et la réalité économique qui galope (rapidité de circulation des capitaux, nouvelles technologies...), le décalage s'accroît,
- il existe un contrôle à deux vitesses : les salariés et retraités sont facilement contrôlés, les circuits plus complexes sont moins contrôlés car plus techniques et nécessitant plus de temps et de moyens humains, juridiques et matériels (et ces moyens diminuent), par ailleurs, on notera que les premières mesures concernant la lutte contre la fraude fiscale et sociale ont surtout concerné la petite fraude sociale,
- les règles juridiques sont de moins en moins adaptées ; elles restent notamment trop « nationales » et trop longues à mettre en œuvre,
- le contexte de concurrence fiscale empêche l'harmonisation fiscale (IS, TVA, revenus de l'épargne) et des procédures de contrôle et conduit à mettre la « pédale douce » sur le contrôle pour favoriser l'attractivité fiscale.

Certes, l'actualité est soudainement devenue riche sur le front de la lutte contre la fraude fiscale. Avec ; le rapport du Conseil des prélèvements obligatoires consacré à la fraude (Mars 2007), la lettre du Président de la République et du Premier Ministre du 11 Octobre adressée au Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique le désignant comme « M. lutte contre la fraude », l'élargissement du périmètre du Comité national de lutte contre la fraude (créé tout d'abord au sein de la sphère sociale) à la fraude fiscale fin Octobre 2007, la transformation de ce Comité en Délégation et le scandale de la fraude fiscale internationale impliquant, notamment, le Lichtenstein (et, par effet de domino, la plupart des pays occidentaux), on peut mesurer sans peine la nature et l'importance des enjeux en matière de lutte contre la fraude fiscale.

Les règles actuelles doivent évoluer car le décrochage que l'on constate entre la réalité du contrôle et celle de la fraude est économiquement et socialement particulièrement injuste et préjudiciable. Le manque à gagner provoqué par la fraude fiscale (que le SNUI estime entre 42 et 51 milliards d'euros par an) pèse lourdement sur les finances publiques et accroît l'injustice fiscale et sociale.

Alors que la France s'engage sur la voie du repli de l'action publique et qu'elle s'apprête à prendre la Présidence de l'Union européenne, il reste maintenant à voir si elle saura, au plan national et européen, porter les projets d'amélioration de la lutte contre les diverses formes de fraude et se doter des moyens de ses ambitions affichées.